



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N°17_04_2025

**Objet : Subvention à "l'Attache Rapide" dans le cadre de son action
relative à la collecte séparée des biodéchets**

Séance du mardi 08 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le huit avril, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	Mercredi 02 avril 2025	
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 18	Nombre de votants : 23
Nombre de pouvoirs : 5		
Secrétaire de séance	M. Thierry BOIDE	
Compétences : Collecte	Nombre de voix par compétences : 54	

Présents :

Pascal PROTANO, Evelyne ROUX, Bernadette SALINIER, Francis COLBAC, Hélène REYS, Marc MELOTTI, Vincent FARGEAS, Alain PEYROU, Jean Pierre COLIN, Jean Paul DUBOS, Serge ORHAND, Jean Pierre CAZES, Marjorie MOLLETON, Frédéric GAUTHIER, Jean Louis DESSALLES, Hervé COUSTILLAS, Thierry BOIDE, Jean Marcel BEAU

Absents :

Thierry CIPIERRE, Pierre JAUBERTIE, Daniel LE MAO, Jérôme PEYRAT, Gérard TEILLAC, Philippe ROUSSEAU, Michel DOBBELS, Bernard TRIFFE, Michel DONNETTE, Johann DESPORT

Pouvoirs :

Alain MARTY donne pouvoir à Pascal PROTANO
François ROUSSEL donne pouvoir à Francis COLBAC
Gé KUSTERS donne pouvoir à Marjorie MOLLETON
Vincent RIVAUD donne pouvoir à Jean Marcel BEAU
Brigitte CABIROL donne pouvoir à Thierry BOIDE

L'association « L'Attache Rapide » a pour objet de promouvoir les activités sociales, culturelles, environnementales et économiques sur le Bergeracois et l'ensemble du département pour des actions spécifiques. L'Attache Rapide intervient en effet sur la prévention et la gestion des biodéchets à Bergerac depuis 2021. Elle emploie actuellement 4 personnes.

L'Attache Rapide collecte les biodéchets auprès de 40 clients (30 clients en vélo à Bergerac, 5 clients en camion, 5 clients à Périgueux) et les 13 écoles primaires de la ville de Bergerac.

Depuis 2011, le SMD3 œuvre pour la valorisation des Biodéchets. L'action a été renforcée avec la création d'un service dédié, la montée en compétence des équipes de terrain en guide et maître composteur ainsi que l'accompagnement des collectivités dans le déploiement de composteurs collectifs.

15 AVR 2025

Considérant le souhait du SMD3 d'appuyer les actions concernant la valorisation des bio-déchets, le Syndicat souhaite appuyer les actions de l'Attache Rapide sur l'année 2025, en lui attribuant une subvention déterminée en fonction du nombre de tonnes détournées de l'enfouissement dans la limite de 10 000 € maximum.

L'Attache rapide s'engage à transmettre les tonnes de biodéchets détournées de l'enfouissement par le biais de son service de collecte et par son accès au logiciel Compostix qui permet de visualiser les quantités de biodéchets collectés par l'Association. La participation du SMD3 sur tous les supports de communication employés par l'Association sera efficace afin de promouvoir le soutien du syndicat à cette association.

La collecte des biodéchets réalisée par l'Attache Rapide permet au SMD3 d'éviter des coûts de traitement.

Ces coûts évités seront évalués chaque année en €/tonne (Cf la matrice SINOE de l'ADEME).

En 2024, l'Attache Rapide a valorisé 72 tonnes de biodéchets et le SMD3 lui a octroyé une subvention de 9,471,30€ sur la base de 131€/Tonne collectée (cf. Coût de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles de la matrice SINOE ADEME 2022).

Pour l'année 2025, le SMD3 réitère son action de soutien à l'initiative de l'Association « L'Attache Rapide » en accordant une subvention de 143€/tonne collectée (cf. Coût de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles de la matrice SINOE ADEME 2023), dans la limite de 10 000€ maximum, l'Attache Rapide visant la collecte de 60 à 70 tonnes de biodéchets.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'action portée par l'association « L'Attache Rapide » et le SMD3,

APPROUVE le subventionnement de cette action comme exposé ci-dessus et la convention à intervenir entre les parties,

AUTORISE Monsieur le Président à inscrire les crédits correspondants et à signer la convention relative à cette action

Pour : 44 Voix	Contre : 0 Voix	Abstention : 0 Voix
----------------	-----------------	---------------------

Pour extrait conforme, Coulounieix-Chamiers le : 14 AVR. 2025

Secrétaire de séance

Thierry BOIDE

Président du SMD3

Pascal PROTANO



